

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-66

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu l'arrêté du président n° AP2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2021/06/28/08 du Bureau de la métropole du 28 juin 2021 approuvant au 1^{er} juillet 2021, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les cent quarante-quatre nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 28 mars et le 2 mai 2022,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
ARRAS Omar	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 800,00 €
SAULNIER DE PRAINGY Pascal Albert Marie	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
DEGIORGI Bruno	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	3 000,00 €
TRAN Thi Tuyet Mai	75010	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
GROUSSEAU Laurent	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 160,00 €
GHRISSI Karim	92300	LEVALLOIS-PERRET	EL - Electricité	5 000,00 €
BOUHARB Wissem	75019	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
SAHINOGLU Guy	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
ETCHUMBA ONYEMBO Hortence	75012	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
KANCEL Kelly Marie	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
GHALEB Abdallah	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
SALL Serigne Amadou	75011	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
FAVRE-BULLE Julie	94110	ARCUEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
MASLIAH Carole	75008	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
FAELENs Sébastien	94230	CACHAN	EL - Electricité	3 000,00 €
DELVIGNE Aurélie	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	3 000,00 €
GROS-DESIR David	92000	NANTERRE	EL - Electricité	2 545,00 €
BENCHABANE Karim	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	5 000,00 €
HUANG Philippe	75012	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
CHAANANE Mebarek	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
ZEGGANE Hamza	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
MARTIAL Ferdinand	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
COATHALEM Gaëtan	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
EL AMRAOUI Leila	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TEBBANI Kaltoum	93360	NEUILLY-PLAISANCE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
BALAYERA Bouya	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
VU Quoc Thang	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
TANG Boi Tuu	75020	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
LIN Suizhao	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
MORIN Nicolas	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
WERBROUCK Maeva	94260	FRESNES	EL - Electricité	6 000,00 €
TANG Richard	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
LABOUREL Camille	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	1 999,20 €
LATIF Emmanuelle	92700	COLOMBES	EL - Electricité	5 000,00 €
ANDREA Juan Mateo	94110	ARCUEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
ASGUIR Aicha	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
BOUROS Ridouane	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MBODJ Awa	75005	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
DECOTTIGNIES Jean-Claude	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	3 000,00 €
GIL Frédéric Laurent	93470	COUBRON	EL - Electricité	3 000,00 €
KUKAS Arsène	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	5 000,00 €
PARROT Patricia	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	EL - Electricité	6 000,00 €
BELHAOUANE Laureen Emilie	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EL - Electricité	1 500,00 €
ABID Azzedine	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	6 000,00 €
TAWFIK Marianne	94370	SUCY-EN-BRIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
GURDIAL Singh	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
LA Hour Khieng	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
AREZKI IBERRAKEN Aicha	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	5 000,00 €
JOLIVET Sophie	94210	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	EL - Electricité	6 000,00 €
THEIVENDRARAJAH Catherine	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	3 000,00 €
KEITA Ahmed	93440	DUGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
PELÉ Nathalie	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	6 000,00 €
PHUNG Alexandre	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
JAOUAD Lahoucine	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
VALERIUS Mickael	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DLIOUAH Abdallah	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
ZIVKOVIC Marco	75018	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
TENAFER Slimane	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
KOCAMAN Muhamed-Ali	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
AFONSO Joaquim	94230	CACHAN	EL - Electricité	3 000,00 €
TUAL Frédéric	92290	CHATENAY-MALABRY	EL - Electricité	3 000,00 €
KOHANE Véronique	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TOUITOU Menahem Mosche	93500	PANTIN	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
BICHET François	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
CHIM Thanh-binh	93260	LILAS	EL - Electricité	3 000,00 €
CHAUVIN Régis Denis	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
LASSOUED Mouldi Sadok	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
DE BRITO PINTO Claudia Alexandra	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	6 000,00 €
JULLIEN Christophe	94130	NOGENT-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
GUILLAUME Wilfrid	92270	BOIS-COLOMBES	EL - Electricité	3 000,00 €
LAURENS Fabrice	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	3 000,00 €
HAMILTON ANTUNES DURO Sandra	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
BELLOUZE Bedreddine	93140	BONDY	EL - Electricité	6 000,00 €
MUSHTAQ Ali	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
KHELLAF Lies	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	3 000,00 €
BAZIZI Amel	91420	MORANGIS	EL - Electricité	3 000,00 €
GILLOUARD Vincent	92350	LE PLESSIS-ROBINSON	EL - Electricité	3 000,00 €
PALANSON Jacqueline Béatrice	93460	GOURNAY-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
BEELER Morgane	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
TUKENOVA Markhaba Jeniskhanov	75001	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
GOZLAN Philippe Lazare	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	5 000,00 €
PARTOUCHE Sylvain David	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	6 000,00 €
CARTERON Claire Sophie	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	1 500,00 €
TROALEN Romain René Maurice	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	3 000,00 €
MOULARE Armand Amon Raymond	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
LEINOT Anne	93410	VAUJOURS	EL - Electricité	1 626,88 €
GODIN Clarisse Marie	75003	PARIS	EL - Electricité	1 500,00 €
COLIN Bertrand Marcel	75015	PARIS	EL - Electricité	3 440,00 €
ISTANBULLU Tahsin	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	3 000,00 €
MAILLOT Samuel	75007	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
ZEBIRI Hossni	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	1 971,38 €
DESVEAUX François	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	1 500,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
PERINEL Bernard André Gaston	94520	PERIGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
PARTOUCHE Lucie Loïca Michèle	75003	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
JOLIVET Jean Pierre Marc	75014	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
CHOUAIEB Mohamed Yosri	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	2 700,00 €
ZEMANI Kamel	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	5 000,00 €
BOUDLELE Abdelkader	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
BIGOT-MASSONI Didier François Robe	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	1 500,00 €
LAFOND Gerard	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
GHEZALI Karim Aristide	94130	NOGENT-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
BENMOUMENE Jamila	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
LAUTECAZE Stéphanie Marie-Pierre	92150	SURESNES	EL - Electricité	4 773,79 €
NORI Mimouna	92000	NANTERRE	EL - Electricité	4 000,00 €
MEHDI-SOUZANI Charyar	94250	GENTILLY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
LECLERC Robert Roger Hagap	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	3 000,00 €
HAKKOU Ahmed	93120	LA COURNEUVE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
DIAGOURAGA Hawa	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	5 600,00 €
CHARGUI Mohamed	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	5 600,00 €
NIANGHANE Yaya	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
NGUYEN KHAC MINH Quynh Chau	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EL - Electricité	5 000,00 €
WAMBA Francis Mabungu	93270	SEVRAN	EL - Electricité	3 000,00 €
KHAMIS Nabil	75012	PARIS	EL - Electricité	5 600,00 €
CEYLAN Christophe Valéry	93170	BAGNOLET	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
ALLAL Dov	93260	LES LILAS	EL - Electricité	6 000,00 €
LADJENEF Rafika	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
KACI Farid	93140	BONDY	EL - Electricité	4 960,00 €
NGUYEN Alexandre Quoc-hoa	94300	VINCENNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
BOUGHANEM Mohamed	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
BELKESSAM Elyes Youcef Abderra	93440	DUGNY	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
GENGLER Maria Concetta	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
ALITOUCHE Kamel	92150	SURESNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TOTAL				558 776,25 €

Article 2 : de rectifier le statut d'éligibilité du dossier pris par décision D2021-109, suite à un complément de pièces permettant une nouvelle instruction de celui-ci pour le demandeur suivant :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Précédente décision	Montant de la subvention
TIRECHT AMJAHDI Leïla	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €

Article 3 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
DRYKA Jean-Marc	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
VAN ELSUE Stéphanie Nathalie	94230	CACHAN	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BUTTEFEY Sébastien	94320	THIAIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
TOGOLA Yacouba	75014	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
DERRAR Sabah	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
MOURTADA Mickael	94800	VILLEJUIF	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
PRIMOT Sonia	75009	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ARAUJO Vincent	75012	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BESNARD Yannick	93340	LE RAINCY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
GABRIELI Stéphane	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
FAOUZI Mohamed	92230	GENNEVILLIERS	EG - Essence + G.P.L	Code énergie du véhicule non éligible
MANUEL Nicolas	92290	CHATENAY-MALABRY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BENMAHDI Chrystelle	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
AMRI Kamal	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
CHEVILLARD Roland	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
CHEVEAUX Cédric	92340	BOURG-LA-REINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BRUNIE Vincent Olivier	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
OURSEAU FULGENCE Séverine Solange	75017	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
MAJIDI Kamel	93340	LE RAINCY	EL - Electricité	Code énergie du véhicule non éligible
CHANTELOT Martine Paulette	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	EL - Electricité	Code énergie du véhicule non éligible
GAURIN Virginie	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
HAMON Alizée	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Code énergie du véhicule non éligible

Article 4 : La dépense sera imputée au budget 2022, chapitre 204,

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le ...14 JUIN 2022

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20220614-D2022-66-BF
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022